

AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

Préavis municipal concernant une demande de crédit pour l'extension du système d'information du territoire (SIT), 2^e étape : éclairage public, télé-réseau et eau potable.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

I. PREAMBULE

Le PGEE de Lucens a été établi en grande partie à l'aide des logiciels SIT (système d'information du territoire) Geoconcept et Edilis qui ont été acquis par la Commune de Lucens à cette occasion. La base installée sur un ordinateur du greffe municipal contient actuellement des données du cadastre foncier, de l'aménagement du territoire et de l'assainissement.

La Municipalité souhaite compléter cette base avec d'autres données des services communaux, soit l'éclairage public, le télé-réseau et l'eau potable.

II. RAPPEL DE L'INTERET D'UN SIT

Le SIT (Système d'Information du Territoire) est une base informatisée de données, dont la position géographique est un des éléments principaux.

Cette base permet, par la vision de cartes informatisées, de renseigner l'utilisateur sur les domaines du territoire qui l'intéressent. Actuellement, il est possible de faire apparaître :

- la situation cadastrale (parcelles, bâtiments, points limites, etc)
- les canalisations et ouvrages d'assainissement (collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, regards, etc)
- les données de l'aménagement du territoire (zones d'affectation, secteurs de protection des eaux, etc).

En plus de la représentation graphique des objets de la base, celle-ci comprend une multitude de renseignements sur ces objets. On peut, par exemple, connaître le diamètre d'une canalisation, son état ou encore l'année de sa construction. Ces informations sont souvent d'une grande importance lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur la gestion des réseaux souterrains.

Le stockage de toutes ces données dans une même base permet une mise en correspondance des divers réseaux. Les interventions sur un réseau de conduites se font en connaissant la position et l'état des autres réseaux et il est ainsi possible de bien coordonner les travaux.

La recherche de renseignements est simplifiée, le SIT devenant la source principale et quasi unique d'informations sur les infrastructures communales.

La diffusion des données est facilitée par l'impression de plans configurés selon les besoins des demandeurs. La technologie pour diffuser ces cartes par Internet est au point et pourrait être employée lors d'une étape ultérieure avec des niveaux et des droits d'accès différenciés selon les utilisateurs.

III. DONNEES A INTRODUIRE DANS LE SIT

Il a été décidé de procéder à l'acquisition des données et leur montage dans une zone test, afin d'élaborer les tableaux de saisie de données et de mieux se rendre compte du travail à effectuer.

Cette deuxième étape comprend les données de l'éclairage public, du téléseuil et de l'eau potable. Les données qui seront représentées graphiquement dans le SIT sont les suivantes :

Eclairage public

- ▶ **Points lumineux** 340 unités
- ▶ **Conduites** environ 20 km
- ▶ **Cellules** 24 unités

Téléseuil

- ▶ **Amplificateurs** 46 unités
- ▶ **Points d'introduction** 760 unités
- ▶ **Coffrets** 80 unités
- ▶ **Regards** 100 unités
- ▶ **Chambres enterrées** 180 unités
- ▶ **Arrêts de tube** 700 unités
- ▶ **Tronçons** environ 37 km
- ▶ **Liaisons** environ 37 km

Eau potable

- ▶ **Conduites** environ 27 km
- ▶ **Vannes** environ 1'200 unités
- ▶ **Hydrants** environ 280 unités
- ▶ **Ouvrages spéciaux** environ 20 unités

Selon le principe du SIT, chaque objet représenté géographiquement est accompagné d'une fiche contenant des informations (appelées aussi attributs) sur cet objet.

IV. PRESTATIONS DES MANDATAIRES

Les prestations seront entreprises par des bureaux travaillant conjointement. Un bureau de géomètres s'occupera des relevés sur le terrain et de l'intégration des données dans le SIT. Un bureau technique en électricité s'occupera de recueillir toutes les informations liées à l'éclairage public et au téléseu afin qu'elles puissent également être introduites dans le SIT.

Les principales opérations à réaliser sont les suivantes :

- **Rassemblements des plans existants**
- **Détection des conduites importantes**
- **Relevés des ouvrages sur le terrain (situation et attributs)**
- **Importation des données géographiques dans le SIT**
- **Importation des données attributives dans le SIT**
- **Intégration dans la base communale et rapport final**

V. LOGICIELS

Les logiciels utilisés sont Geoconcept et Edilis, acquis en 2001 par la Commune et installés au greffe municipal.

Ces logiciels ont été choisis en fonction de leur rapport qualité/prix mais aussi parce qu'ils permettent la migration des données dans d'autres systèmes de manière aisée et sans perte d'information.

VI. DEVIS

Le montant du préavis est établi sur la base d'une estimation effectuée par le mandataire de la première étape.

Le devis se base sur les quantités estimées et sur les prestations décrites ci-dessus.

Le récapitulatif des coûts devisés est :

Eclairage public

- temps total estimé :		315 h.
- montant selon temps à consacrer :	fr.	33'530.00
- fournitures (HT) :	fr.	1'100.00
- TVA	7.6 %	<u>fr. 2'632.00</u>
- Montant total TTC :	fr.	<u>37'262.00</u>

Télé-réseau

- temps total estimé :		553 h.
- montant selon temps à consacrer :	fr.	57'110.00
- fournitures (HT) :	fr.	2'200.00
- TVA	7.6 %	<u>fr. 4'507.00</u>
- Montant total TTC :	fr.	<u>63'817.00</u>

Eau potable

- temps total estimé :		520 h.
- montant selon temps à consacrer :	fr.	56'660.00
- fournitures (HT) :	fr.	2'500.00
- TVA	7.6 %	<u>fr. 4'496.00</u>
- Montant total TTC :	fr.	<u>63'656.00</u>

VII. CONCLUSION

La réalisation d'une deuxième étape complétera le SIT avec les ouvrages de 3 domaines importants. Les informations sur ces réseaux pourront ainsi être reportées dans une base sûre et transmissible aux utilisateurs présents et futurs de tous les services communaux.

Ces nouvelles informations compléteront le SIT qui comprend déjà de nombreuses informations sur l'assainissement, le cadastre et l'aménagement du territoire.

La recherche d'informations sur la position ou les caractéristiques d'ouvrages ne se fera plus qu'à un seul endroit. La mise à jour sera simplifiée puisqu'elle ne se fera qu'une fois, tout en garantissant la mise en correspondance des différents réseaux.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens,
Vu le préavis municipal no 16/2005,
Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
Oùï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'extension de la base de données du SIT en y introduisant le télé-réseau, l'éclairage public et le réseau d'eau potable.**
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever, sur les comptes respectifs les montants relatifs aux services concernés :**

Télé-réseau

Prélèvement de fr. 63'817.- TTC, sur le fonds de renouvellement du télé-réseau no 9281.07, se montant, à ce jour, à fr. 264'404.90;

Eclairage

Prélèvement de fr. 37'262.- TTC, sur le fonds de réserve générale no 9282.0, se montant à ce jour à fr. 571.502.60;

Eau potable

Prélèvement de fr. 63'656.- TTC, sur le fonds de renouvellement des installations du réseau d'eau potable, no 9280.3, se montant à ce jour, à fr. 516.922.45.

Les municipaux responsables : Sylvain Schüpbach et Janine Briod

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 août 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

E. Berger

A.-M. Lang

Annexes : tableaux et plans de la zone test